

Lignes directrices pour évaluer les préoccupations des étudiants et y répondre : Corps professoral et personnel

Cet outil aide à déterminer si un étudiant ou une étudiante est en détresse et suggère la marche à suivre dans les cas urgents et non urgents.

Est-ce que l'étudiant(e) montre des signes de détresse?

- Est-ce que l'étudiant(e) vous a confié d'importants problèmes?
- Avez-vous remarqué des signes de détresse ou des changements importants de comportement ou d'humeur? (par ex., davantage d'anxiété, d'irritabilité ou de tristesse; baisse de l'assiduité, de la participation ou de la qualité du travail; changements inquiétants de l'hygiène et de l'apparence).
- Est-ce que d'autres étudiants ou membres du personnel ou du corps professoral ont exprimé des inquiétudes au sujet de cet(te) étudiant(e)?

Oui, l'étudiant(e) est en détresse

Déterminer si la situation est **URGENTE**, demande une **INTERVENTION IMMÉDIATE**, **POURRAIT DEVENIR URGENTE** ou est **NON URGENTE**. La situation est **URGENTE** si :

- L'étudiant(e) a un comportement menaçant ou très perturbateur.
- L'étudiant(e) profère des menaces sérieuses.
- L'étudiant(e) est incohérent(e) ou incontrôlable.
- L'étudiant(e) se porte préjudice ou porte préjudice à d'autres personnes.
- L'étudiant(e) fait des allusions directes ou indirectes au suicide.

Non, l'étudiant(e) n'est pas en détresse

- Pas d'action immédiate requise
- Surveiller la situation
- Informer l'étudiant(e) de l'existence des services de counseling offerts sur le campus s'il ou elle en a besoin à l'avenir

Mesures à prendre dans les situations **URGENTES** et exigeant une intervention **IMMÉDIATE**

- Si l'étudiant(e) est sur le campus, appelez 911 puis le Service de sécurité au 705-673-6562.

OU

- Si l'étudiant(e) est en dehors du campus, appelez **911**.

Dans tous les cas, informez votre superviseur ou le bureau du doyen ou de la doyenne.

Mesures à prendre dans les situations qui **POURRAIENT DEVENIR URGENTES**

- Appelez le Service de counseling dans l'Édifice R.D. Parker, 705-675-6506, ou amenez-y l'étudiant(e), P-230, (pendant les heures normales de bureau).

ET (OU)

- Appelez le Service de sécurité au 705-673-6562 **et (ou)** EUMUL au 705-562-5456 (disponible 24/7).

ET (OU)

- Avec la permission de l'étudiant(e), appelez la ligne d'intervention d'urgence d'Horizon Santé-Nord au 705-675-4760, ouverte 24/7.

Dans tous les cas, informez votre superviseur ou le bureau du doyen ou de la doyenne.

Mesures à prendre dans les situations **NON URGENTES**

Écoutez, montrez que la situation vous inquiète, ne portez pas de jugement.

- Posez des questions pour déterminer les renseignements requis ou les ressources à recommander.
- Fournissez les coordonnées du Service de counseling : Édifice R.D. Parker, P-230, 705-675-6506.

ET

- du Bureau de l'équité, de la diversité et des droits de la personne, Édifice des arts, A-126, 705-675-1151, poste 3427.

OU

- Si l'étudiant(e) ne veut pas être orienté(e) vers des ressources, respectez sa décision et encouragez-le (la) à rester en contact avec vous.

Dans tous les cas, informez votre superviseur ou le bureau du doyen ou de la doyenne.